

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèses et Traitement :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Mise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de leur personnel.

Siège : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 047222

73421

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

7273

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

METHAIDRIA

Nouf Edoline

Date de naissance :

03/07/1959

Adresse :

Derf CHALIF 2me 43 n°2 casa

Tél. :

Total des frais engagés : 100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

27/05/2021

Nom et prénom du malade :

ZANZAN, Dahbaya

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Obstruction néphrotique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

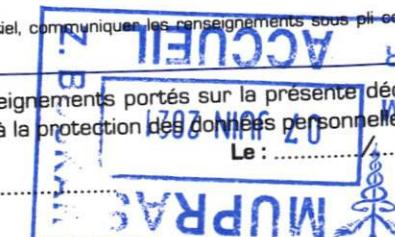
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



Dr. Jamil EZZAHID NACIRI

Médecine Générale

D.E.S d'Echographie Générale
Médecine du Travail et d'Ergonomie
Diplômée de l'Université de Rennes

الدكتورة جميلة الزاهد الناصري

الطب العام

دبلوم الفحص بالصدى

دبلوم طب الشغل والأركنوميا

من جامعة « رين » بفرنسا

Casablanca, le 12.7 MAI 2021 الدار البيضاء، في

Mme : ZANZANE DAHBIYA

Ordonnance

- 1) Sepulen 200
1 gr x 21 j
- 2) Ibermed 15
1 gr/j au petit déjeuner
- 27,15 Sparim KADRI AGUEDACH Leila
Propriétaire en Pharmacie
141, Rue Jaber Ansari,
Jeb Ghalef - Casablanca
Tél. 05 22 25 28 51
- 39,00 drozol 20 gel le matin - 14

Dr. JAMIL EZZAHID NACIRI
Médecin Général
Casablanca
0522 200 600

131، شارع عبد المؤمن (مقابل عمارة رونو) الدار البيضاء - الهاتف: 0522 200 600
131, Bd Abdelmoumen (Face Immeuble Renault) - Casablanca. Tél.: 0522 200 600

5) Alyse 75



255,00 1 gel 1 x 3 j

puis 1 gel x 2 l

6) Rhumix sachet x 3 l

Dr. J. EL ZAHID NACIR
Médecine Générale
Echographe Générale
131, Bd. Abdellatif Ben Casablanca
Tél : 022 200 600

22,00

334,00

27,50



Lot.: 21A314
Exp.: 01.2024
PPV: 255DH00

froidissements.

Rhumix®
Boîte de 10 sachets



P.P.V. : 22,00 DH

6 118000 191032

PPV: 30DH00
PER: 06/23
LOT: J2000-3

